

# dentarena●

Information à l'intention  
des jeunes médecins-dentistes  
1\_2020 / mars

## ENTRETIEN

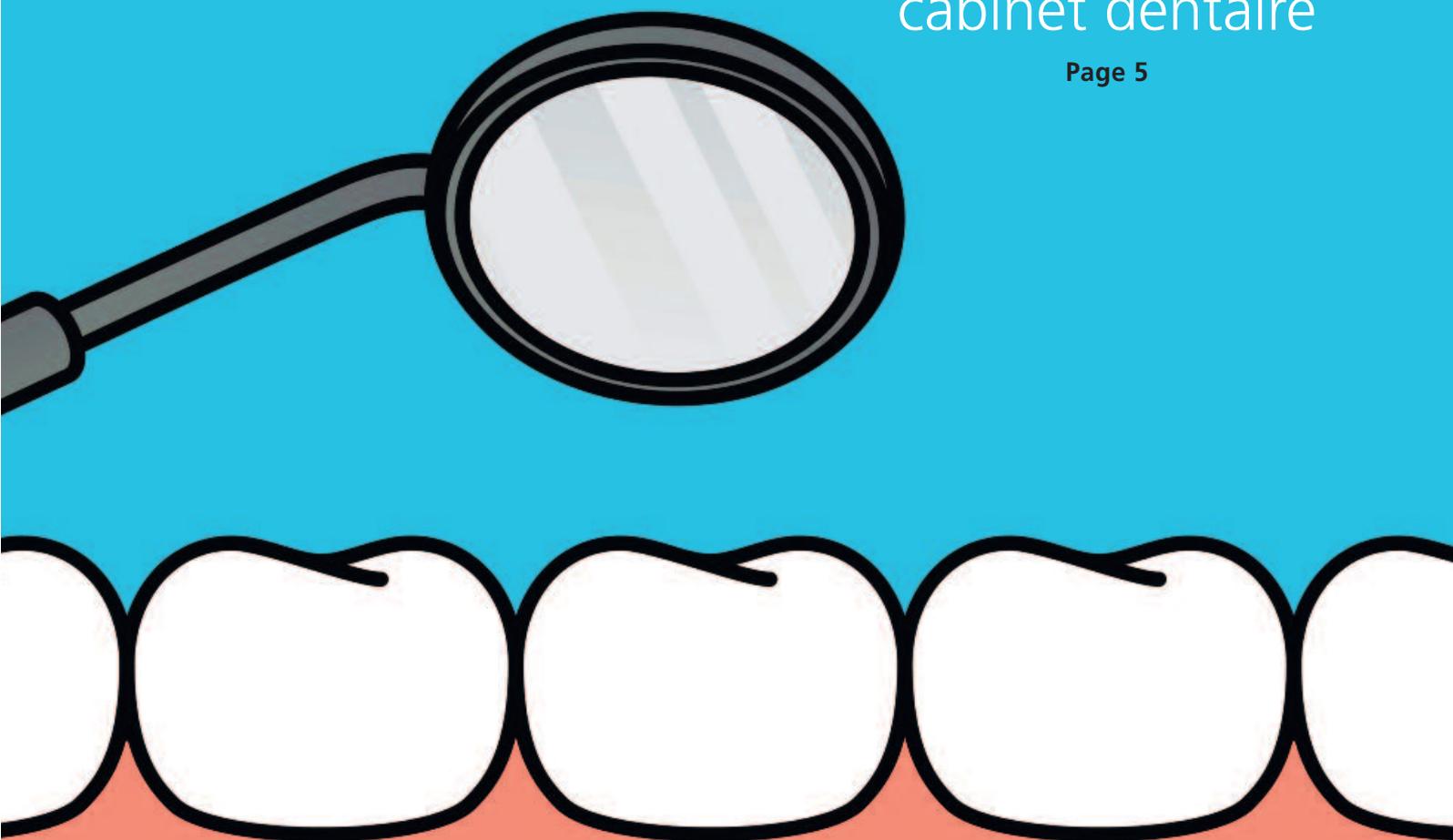
DENTARENA vous  
renseigne :  
qui paie quels frais  
dentaires ?

Page 3

## CONSEILS PRATIQUES

Mieux vaut prévenir  
que guérir :  
visites de contrôle au  
cabinet dentaire

Page 5



**SSO**

Nos médecins-dentistes.



**Jean-Philippe Haesler,**  
D' méd.dent.,  
président de la SSO

Elu à la présidence de la SSO depuis bientôt une année, j'ai commencé avec le Comité central à relever les défis auxquels la médecine dentaire actuelle est confrontée. On reproche souvent à la SSO d'être poussiéreuse et dirigée par des médecins-dentistes en fin de carrière auxquels les jeunes praticiens ont de la peine à s'identifier. Les plus jeunes médecins-dentistes n'ont malheureusement souvent pas le temps nécessaire à consacrer à notre association professionnelle, préoccupés par leurs familles avec de jeunes enfants et par leurs cabinets, et ne souhaitent pas s'engager dans une fonction de cadre de la SSO, ce qui est compréhensible et légitime.

Afin de mieux cerner les reproches qui nous sont faits et les attentes des plus jeunes générations de médecins-dentistes, nous avons mis sur pied un groupe de travail réunissant des étudiants, des assistants et de jeunes praticiens indépendants. Les premières rencontres de ce groupe de travail ont porté leurs premiers fruits. D'une part, le service de placement de la SSO a été totalement revu et est maintenant 100 % en ligne et accessible gratuitement à tous les demandeurs d'emploi. L'accroissement du nombre d'annonces nous prouve que cette décision était bonne. D'autre part, la rubrique « Premiers pas » a été intégrée au congrès de la SSO. Cette rubrique s'adresse à tous les jeunes praticiens. Nous poursuivons nos efforts pour moderniser notre image avec l'aide de professionnels de la communication externes à la SSO et les premiers résultats devraient prendre forme avant la fin de l'année.

Pour être forte, la SSO a besoin de tous les médecins-dentistes et de vous en particulier. Vous représentez l'avenir de la profession et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir longtemps encore la qualité de la médecine dentaire et le caractère libéral de notre profession en Suisse.

## « Premiers pas » est reporté

« Premiers pas » – entrer dans la vie professionnelle avec la SSO aurait dû avoir lieu pour la première fois le 3 avril 2020. Toutefois, dans le but de protéger la santé de tous les participants, la SSO a décidé de reporter son congrès en raison de la propagation du coronavirus qui touche notre pays actuellement. « Premiers pas » est par la force des choses également touché par ce report. L'événement est donc déplacé au **vendredi 28 août 2020**. Il n'est pour l'heure pas encore possible d'exclure l'un ou l'autre changement de programme. **Les enregistrements restent valables et seront automatiquement renouvelés.** Qui n'est pas en mesure de participer à la date alternative, est prié, de contacter le secrétariat du congrès par e-mail : [kongress@sso.ch](mailto:kongress@sso.ch)

## PREMIERS PAS

Il va de soi que le Service de presse et d'information de la SSO reste à votre disposition :  
Markus Gubler, 031 310 20 80, [markus.gubler@sso.ch](mailto:markus.gubler@sso.ch).

## Ouvrir son propre cabinet : aide et conseils

De nombreuses questions doivent être tirées au clair avant de se mettre à son compte. Comment effectuer une analyse de marché ? Comment élaborer un plan d'affaires (aussi appelé business plan) ? Quelle est la bonne structure pour mon projet ? Le Portail PME de la Confédération propose conseils, aides et liens relatifs à la création d'entreprise aux médecins-dentistes qui se préparent à faire le pas de l'indépendance.

Le médecin-dentiste qui gère son propre cabinet doit inévitablement affronter des sujets qui ne relèvent pas directement de la médecine dentaire tels que la gestion du personnel, la formation des apprenties ou les finances et la comptabilité. Le Portail PME propose une multitude d'informations, de modèles et de listes de contrôle sur ces aspects et sur de nombreuses autres questions de nature administrative. Les internautes y trouveront aussi des conseils pour concilier travail et famille.

Pour ne rien manquer et rester à jour en permanence, inscrivez-vous à la « Newsletter PME » ! [www.kmu.admin.ch](http://www.kmu.admin.ch)

### MENTIONS LÉGALES

**Éditeur** Société suisse des médecins-dentistes SSO

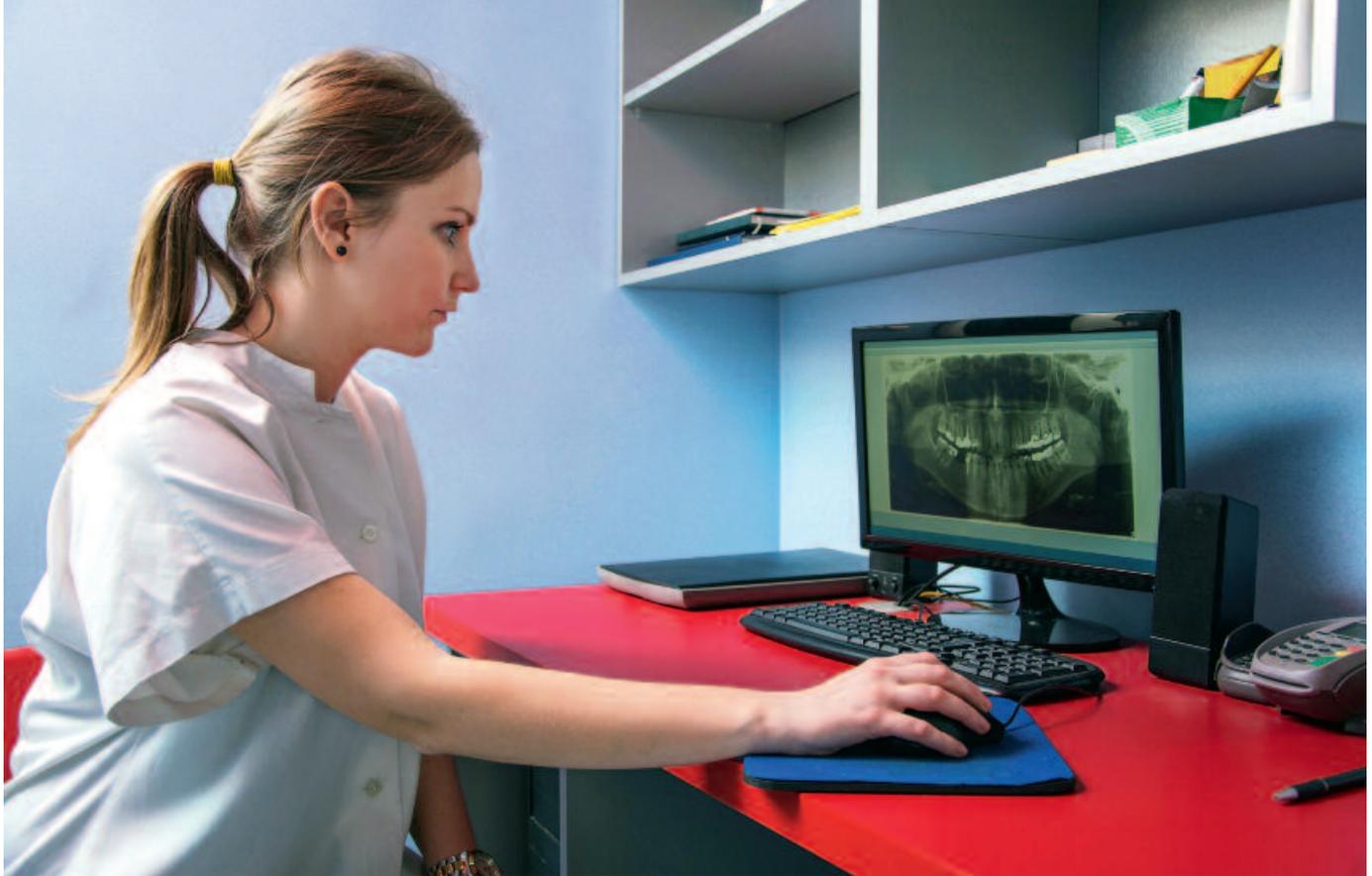
**Rédaction** Sabrina Steinmeier, Lara Wüthrich, Laura Heck, Regula Sandi

**Adresse de rédaction** Service de presse et d'information de la SSO, case postale, 3000 Berne 8, [info@sso.ch](mailto:info@sso.ch), [www.sso.ch](http://www.sso.ch)

**Conception, mise en page** Claudia Bernet, Berne

**Photos** iStockphoto, AdobeStock **Impression** Stämpfli AG, Berne

**Tirage** 1550 ex. allemands et 300 ex. en français **Parution** Paraît 4x par an.



## ENTRETIEN

# Qui paie ? Petite excursion dans le paysage de la médecine dentaire sociale

**Quel assureur prend quels traitements dentaires en charge et à quel moment ? Outre les patients, il arrive que certains praticiens perdent eux aussi la vue d'ensemble. Patrik Clavadetscher, D<sup>r</sup> méd.dent., médecin-dentiste-conseil et mandataire SSO pour les questions concernant l'AI, se penche sur ces questions.**

Sabrina Steinmeier

### **Quels sont les cas dans lesquels les frais dentaires sont pris en charge par l'assurance-maladie ?**

Les soins dentaires ne sont en principe pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins. Le patient doit les assumer lui-même. Toutefois, l'assureur-maladie les rembourse dans certaines circonstances précises. Tel est le cas des traitements dentaires occasionnés par une maladie grave et non évitable du système de la mastication ou par une autre maladie grave, de ceux qui sont nécessaires pour réaliser et garantir les traitements médicaux et de ceux occasionnés par les infirmités congénitales. L'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS contient l'énumération exhaustive des maladies et des conditions qui donnent droit à une prise en

charge par l'assurance-maladie (voir art. 17 à 19a OPAS). L'Atlas des maladies avec effet sur le système de la mastication de la SSO (Atlas LAMal) donne des descriptions détaillées de ces maladies et des mesures recommandées.

### **Dans quels cas ces frais sont-ils pris en charge par l'assurance-accidents ?**

Selon la loi, « est réputé accident toute atteinte dommageable, soudaine et involontaire, portée au corps humain par une cause extérieure extraordinaire qui compromet la santé physique, mentale ou psychique ou qui entraîne la mort ». Pour les adultes qui sont assurés contre les accidents par leur employeur, l'assurance-accidents prend en charge les frais dentaires occasionnés par un accident, au tarif dentaire AA/AM/AI. En revanche, les

indépendants, les enfants et les personnes sans activité lucrative sont en règle générale couverts contre les accidents par leur assurance-maladie, cela au tarif LAMal. Pour le médecin-dentiste traitant, il est important de savoir que, pour les cas LAA et les cas LAMal, il doit soumettre à l'assureur concerné une estimation d'honoraires avant de commencer tout traitement. Cela ne concerne toutefois pas les soins qui ne peuvent être différés. Sans garantie de prise en charge préalable de la part de l'assureur, la facture du médecin-dentiste traitant ne sera pas honorée.

### **Vaut-il la peine de conclure une assurance dentaire complémentaire ?**

Les assureurs-maladie proposent un éventail de produits incroyablement large. Pour les en-

**En cas de refus d'octroi d'une garantie de prise en charge, le médecin-dentiste traitant peut demander la reconsidération du cas et fournir de plus amples informations, notamment sous forme de photos et radiographies.**

fants, il peut s'avérer judicieux de conclure une assurance dentaire complémentaire pour les cas où ils souffriraient de dents HMI ou auraient besoin de soins orthodontiques. Le cas échéant, il faut bien étudier les conditions générales. Ainsi, lors des traitements orthodontiques par exemple, les extractions de dents nécessaires par manque de place sont souvent exclues de la prise en charge. Il n'y a en revanche guère d'offres vraiment intéressantes pour les adultes étant donné que les cotisations correspondantes sont disproportionnées au regard des prestations couvertes.

#### **Dans quels cas l'assurance-maladie prend-elle en charge les frais supplémentaires pour des soins sous anesthésie générale ?**

Lorsque des soins sous anesthésie locale ne sont pas possibles pour des raisons évidentes. Tel serait par exemple le cas pour un enfant de quatre ans qui aurait déjà besoin d'un assainissement dentaire complet. En revanche, il est possible d'attendre d'un enfant en âge de scolarité qu'il accepte d'être soigné en plusieurs séances sous anesthésie locale. La question de savoir si un traitement sous anesthésie locale doit être considéré comme acceptable ou non est évaluée par le service du médecin-conseil de l'assurance.

#### **Selon quelles directives les assureurs évaluent-ils leur obligation de prise en charge de soins dentaires en cas d'accident ?**

Pour qu'ils soient pris en charge par l'assurance, les traitements doivent être efficaces, adéquats et économiques. La question de savoir quels soins sont adaptés à l'état de la denture doit être envisagée sous l'angle de l'état de cette dernière avant l'accident, en partant du nombre de dents manquantes, de dents abîmées non traitées, de dents obturées et de dents parodontalement compromises ainsi que du nombre de couronnes et de ponts. C'est toujours l'assureur qui prend la décision d'accorder ou non une garantie de prise en charge, le rôle du médecin-dentiste-conseil se limite à l'appréciation de la situation.

#### **Comment les médecins-dentistes-conseils sont-ils formés ?**

La SSO organise régulièrement des cours de formation continue pour les médecins-den-



**Patrik Clavadetscher, D' méd.dent., est médecin-dentiste-conseil et mandataire SSO pour les questions concernant l'AI.**

tistes-conseils accrédités. Par ailleurs, les assurances forment leurs médecins-dentistes-conseils à l'interne. Dans la plupart des assurances, l'équipe de médecins-dentistes-conseils est constituée de praticiens exerçant en cabinet privé dans les diverses disciplines de la médecine dentaire.

#### **Que peut faire le médecin-dentiste traitant s'il n'est pas d'accord avec la décision de l'assureur ?**

Lorsque l'assureur refuse d'octroyer une garantie de prise en charge, le médecin-dentiste traitant peut déposer une demande de reconsidération et prier le médecin-dentiste-conseil de réévaluer la demande. Il peut appuyer cette demande de réexamen en l'accompagnant d'informations supplémentaires, notamment sous forme de photos et radiographies. À ce stade, il peut aussi développer ses arguments plus avant que lors de la demande initiale. La procédure de réexamen n'obéit à aucune forme particulière. Lorsqu'elle n'aboutit pas, il appartient au patient d'intervenir en demandant à l'assureur de rendre une décision qui puisse être attaquée par recours, autrement dit qui donne au patient la possibilité d'entreprendre des démarches juridiques.

#### **Comment les formulaires de lésions dentaires et autres documents parviennent-ils à la bonne adresse ?**

Il est de la responsabilité du médecin-dentiste traitant de veiller à ce que ces documents parviennent à la bonne personne. Les documents indispensables à l'évaluation des cas LAA ou LAMal sont à envoyer directement au service du médecin-conseil de la direction générale de l'assurance concernée.

#### **Quelles sont les directives en matière de garanties de prise en charge dans les domaines de l'asile et de l'aide sociale ?**

Dans ces domaines également, ce qui est considéré comme efficace, approprié et économique est assez clairement défini. Il vaut la peine de se prendre le temps de se pencher sur les recommandations de l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS) concernant les plans de traitements et les traitements (<https://kantonszahnärzte.ch/fr/recommandation/>).

## Visites de contrôle – succès thérapeutique durable grâce à La Poste ou au Web

**Un système d'invitation à des visites de contrôle permet de dépister les problèmes bucco-dentaires très tôt. Il a donc un effet préventif. De plus, des visites régulières chez le médecin-dentiste après l'achèvement d'un traitement dentaire assurent un succès thérapeutique durable. Lors des rendez-vous ultérieurs, le patient bénéficie d'un suivi individualisé qui englobe ses habitudes en matière d'hygiène bucco-dentaire. Ces contrôles permettent de le remotiver, voire, si nécessaire, de l'instruire une nouvelle fois en fonction de ses besoins spécifiques.<sup>1</sup>**

Laura Heck

Comment le médecin-dentiste traitant parvient-il à motiver ses patients à se rendre régulièrement au cabinet dentaire pour des contrôles de routine? Doit-il se reposer sur la motivation propre du patient et partir du principe que ce dernier se préoccupe suffisamment de sa santé orale et va s'annoncer spontanément et régulièrement pour passer de telles visites? Comment éviter que le patient saute ces contrôles? Il y a plusieurs approches qui vont du rappel par courrier postal à l'utilisation des messages numériques.

Certaines méthodes peuvent se révéler plus adaptées que d'autres. Cela dépend du patient, de l'équipe et de la stratégie du cabinet dentaire. En tout état de cause, le message principal que le système de rappels au contrôle de routine (aussi appelé recall) doit véhiculer reste le même: les visites de contrôle ont un effet préventif et sont importantes pour le maintien de la santé bucco-dentaire, aussi après un traitement. Un contrôle régulier permet de vérifier la situation et de découvrir à temps d'éventuelles lacunes en matière d'hy-

**Service au patient: un système de rappel favorise des examens de contrôle réguliers, ce qui contribue à dépister les problèmes bucco-dentaires à temps.**



giène bucco-dentaire, ce qui, à long terme, peut éviter au patient des frais de traitement élevés.

Le patient n'est toutefois pas le seul à profiter de visites régulières à son médecin-dentiste. Ainsi, outre le fait d'éviter les lacunes de suivi, le système de rappel est aussi un instrument important pour le cabinet, car il permet de fidéliser le patient. Différents systèmes utilisés par des cabinets dentaires suisses sont présentés ci-dessous avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

### **Encourager le patient à prendre spontanément un rendez-vous pour le prochain contrôle en temps opportun.**

*Avantages:* Le médecin-dentiste traitant délègue intégralement la responsabilité au patient. Cela réduit les charges organisationnelles du cabinet dentaire.

*Inconvénients:* Il y a un risque que le patient oublie de prendre rendez-vous ou qu'il interprète mal l'intervalle de temps au bout duquel un nouveau contrôle s'impose. L'équipe du cabinet dentaire manque en outre une occasion de fidéliser le patient par des contacts réguliers.

### **Fixer le prochain rendez-vous directement après la consultation.**

*Avantages:* Le rendez-vous est fixé à l'avance. Le système permet de bien structurer les intervalles entre les contrôles.

*Inconvénients:* Selon l'éloignement du prochain contrôle dans le temps, le patient risque d'oublier le rendez-vous. Par ailleurs, le médecin-dentiste traitant et son équipe perdent en flexibilité. En cas de formation continue ou de vacances non prévues lors de la fixation du rendez-vous, il faut « reprogrammer » les rendez-vous, ce qui entraîne une charge de travail accrue pour l'équipe du cabinet.

### **Utiliser un logiciel de gestion du cabinet qui identifie chaque mois les patients qui devraient se présenter pour un contrôle. Aujourd'hui, tous les logiciels courants disposent d'une telle fonction. Une assistante instruite en conséquence appelle ensuite les patients sélectionnés par le logiciel pour fixer un rendez-vous.**

*Avantages:* Tant qu'il ne passe pas pour insistant, un contact personnel peut être perçu positivement par le patient. Ainsi contacté, le patient peut rendre compte de son état de santé du moment lors de l'appel, ce qui permet de prévoir, en amont déjà, une durée de rendez-vous adaptée à ses éventuels problèmes. Le patient se sent pris au sérieux et bien pris en charge.

*Inconvénients:* La charge de travail est potentiellement élevée pour le personnel, surtout lorsque les patients ne sont pas joignables du premier coup. En vertu de la loi, le patient doit avoir donné son assentiment par écrit avant que le cabinet ait le droit de le contacter par téléphone. L'utilisation de logiciels de gestion peut en outre générer des coûts supplémentaires.

### **Charger un service de secrétariat de contacter les patients par SMS ou par courriel. Il s'agit d'une externalisation d'une tâche à un tiers.**

*Avantage:* Étant donné que l'envoi de SMS et de courriels nécessite également l'aval du patient, le médecin-dentiste traitant peut être certain que celui-ci ne se sentira pas dérangé par la réception d'un message. Le patient peut déjà donner son assentiment pour de tels contacts en cochant une case correspondante lorsqu'il remplit le formulaire d'anamnèse. Il est toutefois de première importance que le médecin-dentiste traitant explique clairement au patient les tenants et les aboutissants d'un tel système de rappel.

*Inconvénients:* Confier le système de rappel à un prestataire externe coûte en règle générale plus cher que de s'en occuper soi-même. De plus, il y a un risque non négligeable que les courriels finissent dans les spams ou les SMS dans des boîtes qui débordent et ne soient en fin de compte jamais lus. Pour les patients âgés, le courriel postal reste préférable aux messages numériques.

### **Une lettre standardisée qui rappelle au patient qu'il est temps de convenir un rendez-vous pour un contrôle et l'invite à contacter le cabinet.**

*Avantages:* Un courrier postal ne nécessite pas l'assentiment préalable du patient (à condition de respecter les principes déontologiques et les dispositions relevant du droit de la concurrence). Il constitue par ailleurs une excellente occasion pour le cabinet de se rappeler au bon souvenir de ses patients. Bon nom-

bre d'entre eux associent plus fortement une lettre sur un support physique à un rendez-vous qu'il est important de respecter.

*Inconvénients:* L'impression, la mise sous pli et le port peuvent coûter assez cher selon la taille de la patientèle. Il faut en outre aussi tenir compte des charges générées par le personnel qui s'occupe de cette tâche.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. D'autres stratégies judicieuses peuvent être mises en œuvre en fonction des caractéristiques particulières du cabinet. Le but reste néanmoins le même : simplifier la vie du patient et de l'équipe du cabinet dentaire tout en assurant un rythme de contrôles régulier. Il faut toutefois que le patient ait été informé clairement de l'utilité du système de rappel et qu'il ait explicitement donné son consentement lorsque les contacts ont lieu par téléphone, courriel ou SMS. ●

<sup>1</sup> Selon K.M. Lehmann/E. Hellwig/H.-J. Wenz, « Zahnärztliche Propädeutik », Einführung in die Zahnheilkunde, tiré du Deutscher Zahnärzte Verlag

# « Nous devons remettre la fierté d'exercer une fonction publique à l'honneur »

**Associations et communes ont de la peine à trouver des personnes disposées à siéger à titre accessoire au sein de leurs organes dirigeants. Une association s'étant donné pour mission d'encourager l'entrée des jeunes citoyens en politique communale veut y remédier. Son président, Matthias Zurflüh, soumet des idées à la SSO.**

Andrea Renggli

## **Matthias Zurflüh, pourquoi faut-il une association telle que la FJG (Verein Förderung junge Personen in der Gemeindepolitik) ?**

Tout simplement parce qu'il est difficile de trouver des citoyens de moins de 35 ans qui sont politiquement actifs. Exercer une fonction politique est pourtant quelque chose de passionnant et d'enrichissant : diriger des séances, négocier habilement et avec diplomatie, diriger des équipes interdisciplinaires, autant de compétences que l'on n'acquiert pas nécessairement dans son environnement professionnel. Les membres de la FJG souhaitent promouvoir les aspects positifs de telles fonctions politiques et associatives, c'est-à-dire publiques, auprès des générations visées. Aujourd'hui, l'engagement politique ou associatif, c'est-à-dire l'engagement public à titre accessoire, n'est pas apprécié à sa juste valeur.

## **Comment peut-on susciter la fierté d'exercer une fonction publique ?**

Pour commencer, les personnes qui exercent de telles fonctions peuvent y contribuer elles-mêmes, notamment en rendant compte des aspects passionnants de leurs tâches et des compétences qu'ils acquièrent en les accomplissant. Cela dit, les milieux économiques ont aussi un rôle à jouer. Ainsi, en présence de candidatures équivalentes, l'entreprise qui embauche devrait donner la préférence à une personne qui exerce une fonction publique à titre accessoire. Le responsable RH doit prendre conscience des compétences supplémentaires acquises en tant qu'élu. Les PME – le cabinet dentaire en est une – les négligent malheureusement encore trop souvent. En revanche, quelques grandes banques et assurances, mais aussi la Confédération, accordent une semaine de vacances supplémentaire aux salariés qui exercent un mandat public à titre accessoire.



**Matthias Zurflüh, président de la FJG : « Nous souhaitons promouvoir les aspects positifs des fonctions politiques et associatives auprès des générations visées. »**

## **Exercer une fonction publique à titre accessoire, est-ce encore au goût du jour ?**

Plus que jamais. Les membres de la génération Z, c'est-à-dire celle des personnes nées après le tournant du millénaire, ont une autre vision du travail que celle de leurs parents : travail à temps partiel, tâches diversifiées et responsables, engagement à l'échelon local ; c'est exactement ce qu'offre une fonction politique ou associative à titre accessoire.

## **Dès qu'elle accédera au pouvoir politique et dans les entreprises, la génération Z va donc spontanément encourager l'exercice de fonctions publiques à titre accessoire ...**

C'est possible. Mais la grande question est de savoir si nous sommes disposés à revoir certaines exigences. Ainsi, on peut se demander s'il est encore judicieux qu'un conseiller communal soit obligé d'habiter sur le territoire de la commune dans laquelle il exerce son mandat.

### **Quels sont les facteurs qui dissuadent les jeunes à assumer un mandat public à titre accessoire ?**

Principalement la réduction de leur flexibilité. Ils ne souhaitent pas s'engager sur plusieurs années. L'une des façons de contourner ce problème est de travailler par projet : construction d'un bâtiment scolaire, mise sur pied d'un conseil des jeunes ou organisation de la fête de promotion civique des jeunes citoyens, autant d'engagements à court terme pour lesquels il est possible de motiver des jeunes de la génération Z. Autre point intéressant : beaucoup de gens ne savent pas que, de nos jours, les communes disposent de structures modernes telles qu'un système électronique de gestion des séances. Par exemple, les membres de la commission communale dans laquelle je siège votent sur les points à l'ordre du jour électroniquement avant la séance. En cas d'unanimité, il n'est plus besoin de débattre et la séance est annulée. Bien sûr, une section de la SSO n'est pas dotée de moyens semblables, surtout si elle ne dispose pas d'une administration professionnelle. Cela étant, les comités ne doivent pas tous avoir invariablement lieu en salle de réunion, le soir et après 19 heures.

### **La personne qui assume un mandat au sein d'un comité s'expose.**

#### **Les décisions sont critiquées, cela sur un ton parfois peu amène. N'est-ce pas dissuasif ?**

On rencontre ce problème surtout dans les grandes communes. Il est plus facile de critiquer un politicien lorsqu'on ne le connaît pas personnellement. Cela dit, qu'il soit municipal ou associatif, un exécutif doit avant tout faire preuve de réalisme dans la conduite de ses politiques : disposons-nous des ressources suffisantes pour réaliser tel ou tel projet ou est-il judicieux de fusionner certains services ? Ce travail constructif est généralement très apprécié.

### **Quelle est l'importance de la rémunération ? Faire carrière dans une entreprise est plus lucratif que la politique locale.**

C'est indéniable. Nous nous sommes d'ailleurs déjà demandé s'il ne serait pas judicieux d'harmoniser la rémunération des membres de tous les exécutifs politiques dans toute la Suisse. Mais en fin de compte, un engagement public à titre accessoire ne devrait pas être une question d'argent, mais résulter d'une motivation. En collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), nous examinons la pertinence de récompenser l'exercice d'une fonction publique à titre accessoire au moyen de

points ECTS ou en permettant à son titulaire de faire valoir ses acquis pour l'obtention d'un brevet fédéral. L'exercice d'une telle fonction permet en effet d'acquérir des compétences en gestion et en leadership. Bien que pas encore abouti, le projet a déjà suscité beaucoup d'intérêt.

### **Quels autres moyens voyez-vous pour motiver les jeunes citoyens à accepter d'assumer un mandat public à titre accessoire ?**

Il faut s'adresser à eux directement. Dans l'idéal, il faudrait éviter que cette tâche soit effectuée par une personne à la chevelure argentée et la confier à une personne dont l'âge est proche de celui de notre public cible.

### **Est-ce qu'un organe politique ou associatif peut être trop jeune ?**

Oui. Il faut trouver un bon mélange. Un septuagénaire aura une expérience de vie aussi utile que l'élan de la jeunesse. Nous sommes pour la diversité.

### **Pourquoi les fonctions publiques à titre accessoire attirent-elles si peu de femmes ?**

C'est une question que nous nous posons aussi et à laquelle nous n'avons pas encore trouvé de réponse définitive. Nous soupçonnons l'existence d'un effet domino : les hommes recrutent des hommes. Une femme d'une trentaine d'années ne se sent peut-être pas très à l'aise lorsque l'organe politique ou associatif qui est à la recherche de relève est essentiellement composé d'hommes d'un certain âge. Mais il peut en aller autrement. Ainsi, la liste électorale Les Verts du canton

de Berne compte 40 % de femmes, dont plusieurs en tête de liste.

### **Quels conseils pouvez-vous donner à une section de la SSO qui cherche à recruter des cadres à titre accessoire ?**

De mon point de vue, la SSO est déjà bien avancée dans ce domaine. Par exemple lorsqu'elle envoie des représentants dans les universités pour exposer aux futurs médecins-dentistes les raisons pour lesquelles une association professionnelle est indispensable et pour leur montrer comment ils ont la possibilité d'influer sur le cadre dans lequel ils devront exercer la profession. Il serait peut-être encore possible d'intensifier ces contacts, notamment en recontactant les jeunes diplômés un ou deux ans après leur diplôme à l'occasion d'une rencontre d'anciens étudiants. Et les universités ont, elles aussi, un rôle à jouer en la matière. Mais en fin de compte, la question de l'engagement politique ou associatif est une question de personnalité et de valeurs sociétales. Mais changer l'image des fonctions publiques n'ira pas d'un jour à l'autre et prendra bien une génération. ●

Cet article a été publié dans le SWISS DENTAL JOURNAL (SDJ) 9/2019

#### **Verein Förderung junge Personen in der Gemeindepolitik (FJG)**

Le mouvement est né en 2014 à l'occasion d'une manifestation organisée à l'attention des membres des autorités municipales de Haute-Argovie. Une jeune conseillère communale a interpellé le préfet pour lui demander si elle était la seule jeune personne invitée. L'idée était née : tous les membres d'autorités communales du canton de Berne de moins de 35 ans ont alors été invités à une rencontre. Les échanges de vues ont montré que les participants étaient unanimes : l'exercice d'une fonction publique à titre accessoire est passionnant et enrichissant. Ce crédo positif est aujourd'hui encore le moteur de la FJG. La FJG en tant qu'association a été créée en 2017. Son but est de motiver les jeunes citoyens à exercer une fonction publique à titre accessoire. Parmi d'autres actions, la FJG produit des dépliants informatifs et organise des manifestations favorisant les rencontres entre acteurs politiques jeunes et moins jeunes. Elle coopère avec des associations économiques, des hautes écoles spécialisées, l'Association des communes suisses et la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes.